



CALENDRIER VAE ANNEE 2020/2021

DEME, DEES, DEETS

Sessions V.A.E.	Date limite de dépôt des dossiers - <u>LIVRETS ① et ②</u>	JURYS D'ATTRIBUTION
PRINTEMPS 2021	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ② et au plus tard le : * <u>VENDREDI 5 FEVRIER 2021</u> *	2 ^{ème} trimestre 2021
AUTOMNE 2021	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ② et au plus tard le : * <u>VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021</u> *	4 ^{ème} trimestre 2021
PRINTEMPS 2022	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ② et au plus tard le : * <u>JEUDI 3 FEVRIER 2022</u> *	2 ^{ème} trimestre 2022

ⓘ Tout dossier parvenu au D.A.VA. au-delà de la date limite, est reporté à la session suivante

⚠ L'inscription à l'examen est une démarche obligatoire. Elle est à faire en renseignant le CARTONNAGE "INSCRIPTION AU DIPLOME", le D.A.VA. se charge de le transmettre à la Division des Examens et Concours du Rectorat concernant les diplômes du niveau V au niveau III.

PS : ▪ Si le candidat n'obtient pas le diplôme visé, le temps disponible, entre l'octroi de dispense(s) par la V.A.E. et la session d'examen par épreuve, doit être judicieusement utilisé pour préparer les dernières épreuves à acquérir afin d'obtenir le diplôme.

Dispositif Académique de Validation

Siege social
25 rue Fontenelle
76037 ROUEN Cedex 1
☎ : 02.32.08.96.00

Antenne de Caen
168 Rue Caponière
14000 CAEN
☎ : 02.31.45.95.90

Courriel : dava@ac-normandie.fr